

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL233

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 96, supprimer le mot : « autorisation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification car l'alinéa 95 prévoit déjà que toutes les autorisations sont communiquées à la commission.